

*Impôt sur le revenu—Loi*

sur ce grave problème de la création de l'argent qui crée des embêtements aux gens les plus intelligents. On ne peut pas dire que le très honorable premier ministre n'est pas un homme intelligent. Il est un homme excessivement intelligent et qui connaît le problème, mais qui n'est pas en mesure de le solutionner.

Je l'ai déjà dit à la Chambre et je le répète à l'attention des députés qui siègent du côté de la majorité. Leurs responsabilités sont peut-être plus grandes que les nôtres, l'avenir nous le dira. Leurs responsabilités, au caucus, ne consistent pas seulement à discuter de 186 millions de dollars et de taxes de vente, mais d'apporter au très honorable premier ministre, au ministre des Finances, des éléments de solution. Cela n'est pas seulement une question nationaliste, c'est une question de gros bon sens, non seulement pour aujourd'hui, mais pour les années à venir. Je crois que si on se donnait au moins la peine de retenir les suggestions que je veux faire d'une façon très sérieuse, d'une façon dégagée absolument de tous les carcans financiers qui peuvent exister, je suis convaincu que j'aurais contribué d'une façon efficace à améliorer dans notre pays la situation sociale, les conditions économiques et les questions politiques. Pour ma part, je suis en faveur d'une nouvelle constitution, une constitution dans laquelle nous pourrions établir clairement les responsabilités, les droits des divers niveaux de gouvernement, mais également dans laquelle on pourra établir d'une façon très claire quelles sont leurs sources de revenu pour faire face à leurs obligations afin que l'on cesse de perdre tant de temps en conférences inutiles qui ne règlent absolument rien.

Alors, monsieur le président, j'ai voulu, par ma participation au débat sur le bill C-56, formuler des idées très positives, travailler, je l'espère, avec tous mes collègues de la Chambre, pour assurer à notre pays une plus grande harmonie pour que l'on puisse dans l'Est, au Centre et dans l'Ouest être fier des Canadiens qui ont des chances égales partout et pour qu'on arrête d'essayer de faire croire qu'une partie du pays fait des cadeaux à l'autre par pure bonté. Est-ce que l'on vit dans un même pays ou non? Si l'on vit dans un même pays, notre responsabilité au niveau national c'est de faire en sorte que l'on administre comme un bon père de famille à l'égard de chaque enfant et non pas en laissant croire à une partie de la population que dans une certaine région du pays on leur fait des faveurs parce que l'autre partie du pays est généreuse à l'égard d'une autre région.

Monsieur le président, peut-être que mes propos seront considérés comme venant d'un homme qui n'a pas trop confiance actuellement à cause justement de la conjoncture créée par cette question que nous débattons, et à cause des \$186 millions, mais c'est peu de chose, \$186 millions, pour tout l'avenir d'un peuple et d'un pays. Laissons de côté cette barrière de \$186 millions et bâtissons une vraie constitution pour qu'on ait un vrai pays prospère dans lequel tous les Canadiens d'aujourd'hui et de demain seront fiers de vivre.

● (1632)

*[Traduction]*

**M. Hal Herbert (Vaudreuil):** Monsieur l'Orateur, je suis à la Chambre depuis 6 ans et j'ai souvent pris la parole, mais jamais je n'en ai ressenti le désir autant qu'aujourd'hui. Jamais une question ne m'a autant intéressé. Je n'ai jamais écouté aussi attentivement tous les arguments invoqués par les

députés de l'opposition et les gens de l'extérieur au sujet de cette mesure, le bill C-56. Je n'ai jamais été aussi convaincu qu'aujourd'hui de la sagesse des objectifs et des méthodes du ministre des Finances (M. Chrétien) et du bien-fondé de la mesure à l'étude. Avec toute la logique anglaise dont je suis capable, j'ai écouté les arguments invoqués. Je dois avouer sincèrement et honnêtement que je ne les comprends pas. J'ai essayé de comprendre les sentiments qui les inspiraient. Je ne suis peut-être pas très sentimental, mais j'ai essayé d'examiner la question sous cet angle pour mieux comprendre l'attitude et les opinions extraordinaires qu'a suscitées ce bill.

Je trouve vraiment incroyable que nous soyons obligés d'établir une nouvelle fois ce qu'est le Canada. En fait, dans le cadre de ce différend sur la mesure concernant la taxe de vente provinciale, nous essayons d'établir quel genre de pays nous souhaitons avoir. J'espère que nous n'adopterons jamais de constitution rendant tout dialogue impossible entre les autorités provinciales et fédérales.

Quand le ministre a présenté ce bill à la Chambre, il a clairement exposé ses objectifs. Les économistes de tout le pays avaient convenu presque à l'unanimité que le meilleur moyen de stimuler l'économie, c'était de réduire la taxe de vente provinciale dans l'ensemble du pays afin de stimuler immédiatement les achats en vue d'accroître l'investissement, l'activité manufacturière et les possibilités d'emploi.

● (1642)

Il y avait toutefois un obstacle évident: les taxes de vente provinciales sont de ressort provincial. Il le savait dès le début. La méthode qu'il a choisie—la seule d'ailleurs qu'il pouvait choisir—consistait à indemniser les gouvernements provinciaux au moyen de l'impôt fédéral si ceux-ci acceptaient sa proposition.

Après trois semaines de discussions, le ministre a conclu une entente avec neuf des dix ministres provinciaux des Finances. Quelques-uns d'entre eux ont fait des contre-propositions que le ministre fédéral a jugées acceptables. Pendant ces trois semaines, le ministre des Finances du Québec n'a pas dit un mot. Il n'a pas dit: «Monsieur Chrétien, c'est un domaine de compétence provinciale, ne vous en mêlez pas». Il n'a pas dit un mot parce que cela faisait partie de son jeu. Le ministre des Finances a peut-être péché par naïveté en croyant que la raison primerait sur l'émotivité. J'ai peine à comprendre la chronologie des événements. Le budget fédéral a été déposé le 10 avril. Celui du Québec l'a été le 18 avril. Nous avons beaucoup discuté des ententes qui avaient été conclues au sujet de la façon de prélever les impôts et d'effectuer les transferts.

Au bas de la page 22 de son budget du 18 avril, M. Parizeau admet, et c'est indiqué clairement, que le transfert s'effectuerait au moyen d'une réduction des impôts fédéraux payés par les contribuables. J'ignore combien de temps il faut pour faire imprimer un document comme celui que j'ai en main, mais je suis enclin à croire qu'il a été rédigé avant le dépôt du budget fédéral, le 10 avril. Je doute que le ministre des Finances du Québec ait mal saisi la situation avant cette date.

En effet, il a fait une contre-proposition le 12 avril. Le 21 avril, le ministre fédéral des Finances a proposé une modification à sa proposition initiale. Cela, incidemment, devrait répondre à la question soulevée par l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), lorsqu'il parlait des différences entre le Québec et les provinces Maritimes. Cette contre-pro-